

## **LA COMMERCIALISATION DES SERVICES AUX PERSONNES HANDICAPEES : UNE DANGEREUSE DERIVE ANTIDEMOCRATIQUE**

L'accompagnement des personnes handicapées est une compétence des pouvoirs publics. En Région Wallonne, elle est déléguée à l'Agence Wallonne pour l'Intégration des Personnes Handicapées (AWIPH).

Ladite AWIPH subsidie les institutions et services qui organisent et développent les dispositifs d'aide et d'accompagnement des personnes handicapées.

Jusqu'ici essentiellement confiée à des asbl et à quelques institutions publiques, cette mission est de plus en plus *squattée* par des sociétés de droit commercial (SPRL, SA).

Il s'agit d'une dérive qui altère dangereusement la définition même d'un service au public, accessible à tous sur base de critères sociaux et non économiques.

*Resituons le contexte...*

### **DE LA CORNETTE A LA DISQUETTE**

Il est notoire que l'intervention sociale et de santé ressortit depuis des siècles à l'action caritative largement inspirée par des organisations relevant de la mouvance chrétienne.

La prise de responsabilités des pouvoirs publics intervenue au fil du siècle dernier tend légitimement à déconfessionnaliser cette intervention.

Ce faisant, elle lui confère un positionnement sociétal revendiquant pour chaque être humain « la dignité de son vivant (sur terre) plutôt qu'une aléatoire rédemption (à valoir dans l'au-delà) ».

Cette évolution se traduit par une formalisation de règles et modalités liées au financement public (et au contrôle y afférent) de ces activités.

Progressivement, le développement de l'action sociale et de santé passe des congrégations religieuses aux pouvoirs publics et aux asbl censées prolonger leur action.

La gestion économique s'impose alors comme un cadre élémentaire - voire dominant -.

Cette évolution est certes logique mais tend à privilégier les prescrits financiers et gestionnaires au détriment des valeurs et du sens qu'une société donne à son organisation sociale.

En quelque sorte, *la gestion financière comme outil prévaut désormais quasiment comme valeur.*

Pourtant, il est généralement admis que « *les secteurs du non-marchand produisent des biens et des services que les pouvoirs publics et la collectivité estiment nécessaire de faire sortir de la logique marchande. La raison en est la nécessaire accessibilité de ces biens et services à la collectivité sur base de critères sociaux et non économiques.* (extrait des textes du congrès CNE 2010)

La directive européenne Bolkenstein sonne lugubrement le glas du primat des valeurs sur le profit.

La libéralisation des secteurs sociaux et de santé consacre la valeur marchande des activités qu'ils engendrent. La production d'un boulon est mise sur le même pied qu'un acte infirmier ou d'intervention sociale.

***La concurrence devient le moteur d'un service prétendu de qualité, rendu au moindre coût...et financièrement profitable à son initiateur.***

*Action !*

## **2. DE L'ACTION SOCIALE A L'ACTION BOURSIERE**

L'action sociale publique et associative peut-elle pour autant se prévaloir du monopole des valeurs et de la qualité ?

Certes non ; mais la vraie question n'est pas là : ***elle se situe de fait dans la prééminence sans cesse croissante du profit (que toute entreprise commerciale se doit de privilégier) sur l'objet même du produit ou du service qu'elle développe.***

La recherche prioritaire du profit déclenche ***mécaniquement*** l'adoption de dispositifs de fonctionnement et d'exigences bénéficiaires qui débouche sur un constat incontournable :

***L'homme devient objet plutôt que sujet. L'intervention sociale et de santé n'est plus d'abord un service mais prioritairement une source de profit.***

Aujourd'hui, on voit émerger de grands groupes financiers spécialisés dans l'investissement immobilier et la gestion de maisons de repos. Les prémices du même phénomène s'observent - notamment - dans le secteur des personnes handicapées.

En un mot comme en cent, le social devient tout doucement un bon placement !

On pourrait s'en réjouir en estimant que ces secteurs sortent ainsi enfin de l'ère des bouts de chandelles et de l'apostolat bachique\* développé par des œuvres plus ou moins affidées à une Eglise restée par trop paternaliste.

Il n'y a cependant pas lieu de se réjouir.

Il n'est pas question de revenir aux préceptes charitables de l'Hôtel-Dieu et autres Bon-Pasteur ; ce qui doit être défendu, c'est :

- le développement d'un service professionnel et reconnu comme tel
- la définition d'une intervention sociale et de santé développée au service des gens et non au bénéfice des financiers
- l'accessibilité des services sociaux et de santé à tous. Cela suppose l'interdiction de sélectionner les prises en charge en fonction des capacités financières des bénéficiaires
- la reconnaissance de secteurs d'activités à part entière qui ne valent pas d'abord par le profit qu'ils génèrent mais par le service qu'ils rendent ;

et ça, ça ne se cote pas en bourse !

*Courage, fuyons...*

### **3. LA POLITIQUE D'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES HANDICAPEES : UNE QUESTION DE VOLONTE, DE VISION ET DE COURAGE POLITIQUES**

Après un long travail de conscientisation et des débats constructifs avec tous les partenaires, la CSC-cne a convaincu les membres du CEAH (conseil d'avis pour l'éducation, l'accueil et l'hébergement de l'AWIPH) de rejeter les demandes d'agrément émanant du secteur commercial.

Las ; dans sa « grande sagesse responsable et réaliste », le comité de gestion de l'AWIPH (organe décisionnel) ne se pose pas de questions et approuve -lui – systématiquement ces dossiers. (à l'exception des 2 mandataires syndicaux)

Une des raisons invoquées : il n'y a pas suffisamment de places pour accueillir les personnes handicapées dans des milieux d'accueil spécialisés.

Dès lors, on tolère - voire encourage - des dispositifs bancals de « semi-agrément » qui contournent le moratoire et détricotent de facto un système structuré, cohérent et équitable de prise en charge.

***En l'occurrence, le politique démissionne de sa responsabilité fondamentale qui consiste à garantir la pérennité d'un service accessible à tous dans des conditions de garantie éthique et déontologique strictes dont le profit est exclu.***

4.

Mais - pour d'aucuns -des places d'accueil à peine agréées et non-subsidiées valent bien une messe célébrée sur l'autel d'une prétendue efficacité.

En la matière, la messe semble dite. La stratégie des bouts de ficelle a changé d'opérateur et a -semble-t-il- encore de beaux jours devant elle.

Les bonnes vieilles recettes « d'arrangements subtils » et en bonne partie incontrôlés garantissent aujourd'hui la pérennité du secteur. C'est un comble. C'est inadmissible !

***C'est inadmissible car, quand un système s'accommode de ces dérives et en vient à les concevoir et les organiser lui-même en bon petit soldat d'un pseudo réalisme budgétaire, on est proche de la décadence ; proche de la décadence car le politique ne joue plus son rôle.***

Voilà pourquoi le CEAH doit rester ferme :

- dans la défense de principes qui garantissent la primauté de la dignité de l'homme sur le profit ;
- dans l'exigence d'une politique claire et durable en matière d'accompagnement des personnes handicapées.

Voilà pourquoi les représentants des associations de personnes handicapées, des employeurs et des organisations syndicales doivent être cohérents et adopter la même position au Comité de gestion qu'au Conseil d'avis.

Ca provoquera peut-être un beau tollé dans « le cercle des arrangements » mais cela imposera ce débat fondamental ; et...honne soit qui mal y pense !

*Courage luttons !*

#### **4. UN COMBAT SYNDICAL ETHIQUE**

L'image classique des syndicats découle logiquement de la lutte pour les droits des travailleurs. Mais, comme organisation syndicale, la CSC-cne a également une responsabilité critique quant aux choix opérés par le politique dans la sphère *non-marchand*. Les fondamentaux de notre « définition syndicale » imposent que nous militions pour défendre l'éthique indispensable au respect des droits des personnes handicapées. Il va de soi que - plus globalement -cela vaut pour l'ensemble des bénéficiaires de tous les secteurs du non-marchand.

Etienne LECLERCQ,

Représentant de la CSC - cne au CEAH de l'AWIPH

Représentant de la CSC - cne à la commission wallonne de la personne handicapée

- *initiative à caractère charitable visant à récolter des fonds à travers des manifestations telles que collecte, tombola, souper de bienfaisance, fancy - fair, kermesse aux boudins...*  
*« Bachique » vient de « Bacchus », dieu du vin. Par extension, l'expression « apostolat bachique » définit des fêtes où l'on mange et boit...pour la bonne cause.*  
*NB : précisons que ce type de manifestations n'est pas l'apanage du monde chrétien...*